

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE PUIMISSON

L'an deux mille vingt deux et le sept Juillet 2022, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

Etaient présents (12) : BARTHES Daniel, GABAUDE Chantal, REY Philippe, QUIRINY Monique, DELREUX Martine, VIALLES Gisèle, GUIEN Guylaine, TRILLES Michel, GALINIER Norbert, BAGNATI Sylvain, MORLIERE Ludovic, ANTON Jean-Rémi

Procuration :

Secrétaire de séance : GUIEN Guylaine

Absente : BENOIT Cécile, BARTHES Arnaud, Nadal Caroline

Votant : (12)

N° 2022-36

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE CANTINE A LA SOCIETE SHCB

Le Maire expose que le marché cantine adopté par la CCAM suite l'adhésion au marché – DELIBERATION 2022-26 – a été attribué à la société SHCB.

VU la délibération prise lors du conseil municipal du 17 MAI 2022

CONSIDERANT que c'est la société SHCB – 100 RUE DE LUZAIS – 38070 ST QUENTIN FALLAVIER qui a été retenue pour le marché cantine.

M le Maire précise que le tarif du repas pour les enfants de l'école de Puimisson reste inchangé soit un montant de 3.45 euros par repas.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VALIDE les modalités de mise en place du nouveau traiteur SHCB à compter de la rentrée 2022-2023

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire

